

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

**7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC)**

Note: This tariff item is forborne from regulation in certain exchanges, as identified in Item 60.

1. General

(a) Bell Total Connect – Small Business (BTC) Service also referred to as eCentrex is a carrier-grade, hosted IP telephony and unified communications service for small sized businesses, riding over the Company's NGCE network. The service architecture utilizes Business Internet Service (BIS) accesses which qualify for a minimum download speed of 25 Mbps and minimum upload speed of 2 Mbps and support multiple Virtual Local Area Network (VLAN) capability, within Bell's Fibre to the Node (FTTN) and Fibre to the Building (FTTB) footprint. The service will also deliver functionality that enables end-users to individually manage their calls based on their business needs.

(b) Customers must be located in the Company's serving territory in Ontario or Québec.

(c) The Company will determine the exchanges in which BTC Service will be provided. The service is provided at the Company's discretion within an exchange, subject to the availability of suitable facilities.

(d) The service is available in four service packages, as described in 4. below.

(e) The end-user will be able to modify certain calling features by using a web portal, a voice portal, and other end-user applications.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

**7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT)**

Note: Cet article du tarif est soustrait à la réglementation dans certaines circonscriptions, tel qu'il est précisé dans l'article 60.

1. Généralités

(a) Le service Bell Connexion totale pour petite entreprise (BCT), aussi appelé eCentrex, est un service hébergé de téléphonie IP et de communications unifiées de classe télécommunicateur destiné aux petites entreprises et utilisant le réseau NGCE de la Compagnie. L'architecture du service utilise des accès au service Internet d'affaires (SIA) capables d'assurer une vitesse de téléchargement minimale de 25 Mbit/s et une vitesse de téléversement minimale de 2 Mbit/s, et de prendre en charge des réseaux locaux virtuels (RLV) multiples, à l'intérieur de la zone de couverture des plateformes Fibre jusqu'au nœud (FTTN) et Fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB) de Bell. Le service fournit aussi une fonctionnalité permettant aux utilisateurs finals de gérer individuellement leurs appels selon les besoins de leur entreprise.

(b) Les clients doivent être situés dans le territoire de desserte de la Compagnie au Québec ou en Ontario.

(c) Il appartient à la Compagnie de désigner les circonscriptions où elle assurera le service BCT. Dans une circonscription donnée, la Compagnie fournit le service à sa discrétion, sous réserve de la disponibilité des installations appropriées.

(d) Le service est offert en quatre forfaits tel que décrit à l'article 4. ci-dessous.

(e) L'utilisateur final pourra modifier certaines fonctions d'appel à l'aide d'un portail Web, d'un portail vocal et d'autres applications d'utilisateur final.

Continued on page 947.1 / Suite page 947.1.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC)- continued

2. Definitions

"*Abbreviated dialing*" is 3 to 6 digit dialing between end-users. A customer who has multiple sites provisioned for BTC Service can leverage abbreviated dialing between sites.

"*Call Forwarding Busy*" enables an end-user to redirect calls to another destination when an incoming call encounters a busy condition.

"*Call Forwarding No Answer*" enables an end-user to redirect calls to another destination when an incoming call is not answered within a specified number of rings.

"*Call Hold*" enables an end-user with suitable telephone sets to place one call on hold.

"*Call Park*" allows end-users to park a call so that any member of a group can retrieve it with the Call Park Retrieve function. A call can be parked against any end-user of a group, including the end-user who parks the call.

"*Call Pick Up*" allows end-users to pick up incoming calls within their own group.

"*Call Transfer*" provides customers with the ability to redirect calls to another number or to voicemail (Note).

"*Do Not Disturb*" allows customers to direct all their incoming calls to their voicemail (Note) when they do not want to be interrupted by the phone.

"*Group Call Pick Up*" allows end-users to pick up incoming calls within their own group or in other groups.

Note: Voicemail is forborne from regulation.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

2. Définitions

La "*Composition abrégée*" est la composition de numéros de 3 à 6 chiffres entre utilisateurs finals. Un client qui utilise le service BCT sur plusieurs sites peut tirer parti de la composition abrégée entre les sites.

Le "*Renvoi automatique sur occupation*" permet à un utilisateur final de réacheminer un appel vers une autre destination lorsque la ligne est déjà occupée au moment d'un appel entrant.

Le "*Renvoi automatique sur non-réponse*" permet à un utilisateur final de réacheminer un appel vers une autre destination lorsqu'il n'y a pas de réponse à un appel entrant, après un nombre convenu de sonneries.

L'utilisateur final pourra modifier certaines fonctions d'appel à l'aide d'un portail Web, d'un portail vocal et d'autres applications d'utilisateur final.

La "*Mise en garde*" permet à un utilisateur final de mettre un appel en garde, lequel pourra ensuite être repris par n'importe quel membre d'un groupe grâce à la fonction Reprise d'appel. Un appel peut maintenant être mis en garde pour n'importe quel numéro d'appel des utilisateurs final d'un groupe, y compris le numéro d'appel de l'utilisateur final qui met en garde.

La "*Prise d'appel*" permet aux utilisateurs finals de prendre des appels entrants destinés aux membres de leur groupe.

Le "*transfert d'appel*" permet au client de rediriger les appels vers un autre numéro ou une boîte messagerie vocale (Note).

La fonction "*Ne pas déranger*" permet au client de diriger ses appels d'arrivée directement vers sa messagerie vocale (Note) lorsqu'il ne veut pas être interrompu par le téléphone.

"*Groupe de prise d'appel*" permet de répondre à des appels entrants au sein de leur groupe ou dans d'autres groupes.

Note: Le service de messagerie vocale a fait l'objet d'une abstention de réglementation.

Continued on page 947.2 / Suite page 947.2.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC)- continued

3. Advanced calling features on an as-needed basis

"Detailed Call Reporting" provides the customer's designated administrator with access to a system portal to view call log details which may be used to analyze call volumes and patterns over time using third party applications.

"Directory" provides access to the contact information for all end-users within the customer's company including contact details across multiple sites within the same company.

"Find-me, Follow-me" enables incoming phone calls to be received at different locations, on different phones.

"Mobile Integration" allows calls to be seamlessly switched from landline to wireless phone and vice versa if the Mobile device is included in the simultaneous ring feature.

"Out-of-service Call Forwarding" enables an end-user to redirect calls to another destination when the end-user's service or telephone set is not operational.

"Remote Office" allows end-users to work from a remote location. Outgoing calls appear as though they originated from the customer's office telephone number, while incoming work calls are routed to a remote location.

"Service Address" means the address where the customer requested the Company to provide the BTC Service.

"Simultaneous Ring" allows end-users to specify what numbers to simultaneously ring. Incoming calls can be forwarded to 10 multiple numbers including wireless phone, home line, PC with soft-client, colleague's line, etc.

"Voicemail to email" allows voicemail to be sent to a designated email address as a media attachment. (Note)

"Voice Portal" allows end-users to manage some of their calling features and settings and allows for outgoing calls to be made. User authentication is required for entry into the service.

Note: Voicemail is forborne from regulation.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

3. Fonctions d'appel évoluées, selon les besoins

Le "Relevé des données d'appels" fournit à l'administrateur désigné du client l'accès à un portail de système permettant de visionner des relevés de données d'appel qui peuvent servir à analyser les volumes et les habitudes d'appels au fil du temps au moyen d'applications de tiers.

L'"Annuaire" permet au client d'avoir accès aux coordonnées de tous les utilisateurs finals au sein de la compagnie du client, y compris les renseignements sur les différents emplacements d'une même compagnie.

"Trouvez-moi, suivez-moi" permet de recevoir des appels entrants à différents endroits, sur différents appareils.

L'"Intégration mobile" permet aux appels d'être transférés de façon transparente d'un téléphone filaire à un téléphone sans fil, et vice versa, si l'appareil mobile fait partie de la fonction sonnerie simultanée.

Le "Renvoi automatique hors service" permet à un utilisateur final de réacheminer un appel vers une autre destination lorsque le service ou l'appareil téléphonique de l'utilisateur final ne fonctionne pas.

Le "Bureau à distance" permet aux utilisateurs finals de travailler à distance. Les appels sortants semblent provenir du numéro de téléphone du bureau du client, tandis que les appels entrants au bureau sont acheminés ailleurs.

"Adresse de service" désigne l'adresse où le client a demandé à la Compagnie de fournir le service BCT.

La "sonnerie simultanée" permet à un utilisateur final de préciser quels numéros doivent sonner simultanément. Les appels entrants peuvent être réacheminés à dix numéros différents, y compris celui d'un téléphone sans fil, d'un téléphone résidentiel, d'un ordinateur avec téléphone logiciel ou de la ligne d'un collègue.

La "Messagerie vocale par courriel" permet de transférer les messages vocaux à une adresse de courriel désignée sous forme de fichiers joints. (Note)

Le "Portail vocal" permet à un utilisateur final de gérer certaines de ses fonctions d'appel et certains paramètres, et d'effectuer des appels. L'utilisateur doit être authentifié pour pouvoir accéder au service.

Note: Le service de messagerie vocale a fait l'objet d'une abstention de réglementation.

Continued on page 947.3 / Suite page 947.3

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

TN 7475

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

**7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued**

3. Advanced calling features on an as needed basis - continued

"Virtual Phone System" combines the following features under one (1) Business Line: one (1) Auto Attendant, one (1) Hunt Group, one (1) Voicemail, Music on Hold, Shared Call Appearance, Directed Call Pickup with/without Barge in and Hotelling (Note).

(a) With the Virtual Phone System optional feature, the following functionalities are enabled to any end-user with an active service package:

- "Shared Call Appearance" allows end-users to have access to another end-user's telephone number from their desktop application or from their telephone set.
- "Multiple Call Arrangement" working in conjunction with Shared Call Appearance (which allows a single, designated telephone number to appear on multiple telephone sets). This feature allows the simultaneous use of shared phone numbers on all applicable sets.
- "Music on Hold" (for external calls only) allows end-users to play music for external callers who are placed on hold. The customer administrator creates a music source file (in .WAV format), which the end-users can then activate or deactivate, as required, through the service's web portal.
- "Hotelling" allows end-users to place or receive calls from any telephone set that has been designated by the administrator as a hotelling workstation by temporarily assigning that set to the end-user phone number in the portal.
- "Directed call pickup with/without Barge in" allows end-users to answer any incoming calls at the enterprise level. It also allows any end-user to join (i.e., barge into) any active calls.

Note: Voicemail is forborne from regulation.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

**7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite**

3. Fonctions d'appel évoluées, selon les besoins - suite

Le "Système téléphonique virtuel" combine les fonctions suivantes dans une (1) ligne d'affaires: une (1) fonction Réception automatique, une (1) fonction Groupe de recherche, une (1) fonction Messagerie vocale et les fonctions Attente musicale, Représentation d'appel partagée, Prise d'appel sélective avec/sans intervention et Partage de bureau (Note).

(a) Avec la fonction optionnelle Système téléphonique virtuel, les fonctionnalités suivantes sont accessibles à tout utilisateur final ayant un forfait actif:

- La "Représentation d'appel partagée" permet à un utilisateur final d'avoir accès au numéro de téléphone d'un autre utilisateur final à partir de son application de bureau ou de son téléphone.
- L'"Exploitation en appels multiples", de concert avec la Représentation d'appel partagée (qui permet d'afficher un numéro de téléphone désigné sur plusieurs appareils téléphoniques), permet d'utiliser simultanément les numéros de téléphone partagés sur tous les appareils téléphoniques applicables.
- L'"Attente musicale" (pour les appels externes seulement) permet aux utilisateurs finals de diffuser de la musique aux appelants externes qui sont mis en attente. L'administrateur du client crée un fichier musical source (en format .WAV) que les utilisateurs finals peuvent activer ou désactiver, au besoin, à partir du portail Web du service.
- Le "Partage de bureau" permet à un utilisateur final de faire et de recevoir des appels sur tout appareil ayant été désigné comme appareil hôte par l'administrateur, par l'attribution temporaire de cet appareil au numéro de téléphone de l'utilisateur final sur le portail.
- La "Prise d'appel sélective avec/sans intervention" permet aux utilisateurs finals de prendre tout appel entrant au niveau Entreprise. Elle leur permet de plus de se joindre à un appel en cours (c'est-à-dire, d'intervenir dans la conversation).

Note: Le service de messagerie vocale a fait l'objet d'une abstention de réglementation.

Continued on page 947.4 / Suite page 947.4.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued

4. Numbering

(a) BTC Service uses telephone numbers that conform to the North American Numbering Plan.

(b) Every Service Pack will be assigned a Direct Dial Number.

(c) Customers may migrate their current telephone number, provided by any Local Exchange Carrier, to use with BTC Service where suitable facilities exist within the Company's footprint.

(d) One single line White Pages directory listing and one single line Yellow Pages directory listing is included for BTC Service in the local directory, if required by the customer.

(e) Directory extra listings can also be provided, as requested, at the rates and charges specified in Item 220.4.(f).

5. Service Package and Calling Features

(a) BTC Service includes the following four Service Packages.

(1) Basic Package: Abbreviated Digit Dialling, Call Forwarding, Call Waiting, Call Transfer, Direct Dial Number, Caller Display (Name and Number), Call Hold, Call Trace, Call Park, Call Pickup, Detailed Call Reporting, Do Not Disturb, Last Number Redial, Personal Phone List, Directory and Speed Dialling and Three-Way Calling;

(2) Talk Package: Includes all the features of Basic Package plus Three-Way Calling, Call Transfer, Abbreviated Dialling, Call Forwarding, Out-of-Service Call Forwarding, Call Forward Busy, Call Forward No Answer, Do Not Disturb, Call Waiting, Call Hold, Last Number Redial;

(3) Collaborate Package: Includes all the features of Talk Package plus Voicemail, Voicemail to email, the soft-client and Voice Portal; (Note) and

(4) Go Package: Includes all features of the Collaborate Package plus Simultaneous Ring, Find-me, Follow-me, Mobile Application and Mobile Integration.

Note: Voicemail is forborne from regulation.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

4. Numérotation

(a) Le service BCT utilise des numéros de téléphone conformes au plan de numérotage nord-américain.

(b) Un numéro d'accès direct est attribué à chaque forfait de services.

(c) Le client peut choisir d'utiliser son numéro de téléphone actuel fourni par n'importe quelle entreprise de services locaux comme numéro principal ou secondaire avec le service BCT ou vice versa, si les installations appropriées le permettent dans la zone de service de la Compagnie. C

(d) Une inscription d'une ligne dans les pages blanches et une inscription d'une ligne dans les Pages Jaunes de l'annuaire local est incluse avec le service BCT, si le client en fait la demande.

(e) L'inscription à l'annuaire de numéros principaux ou secondaires additionnels peut être effectuée sur demande moyennant les tarifs et les frais précisés à l'article 220.4.(f).

5. Forfaits de services et fonctions d'appel

(a) Le service BCT comprend les quatre forfaits suivants:

(1) Forfait de base: Composition abrégée, Renvoi automatique, Appel en attente, Transfert d'appel, Numéro d'accès direct, Identification du demandeur (nom et numéro), Mise en garde, Dépisteur, Mise en garde par indicatif, Prise d'appel, Relevé des données d'appels, Ne pas déranger, Recomposition automatique du dernier numéro, Liste de numéros personnels, Annuaire et composition abrégée et Conférence à trois;

(2) Forfait Parler: Comprend toutes les fonctions du forfait de base plus les fonctions Conférence à trois, Transfert d'appel, Composition abrégée, Renvoi automatique, Renvoi automatique hors service, Renvoi automatique sur occupation, Renvoi automatique sur non-réponse, Ne pas déranger, Appel en attente, Mise en garde, Recomposition automatique du dernier numéro;

(3) Forfait Collaborer: Comprend toutes les fonctions du forfait Parler plus les fonctions Messagerie vocale, Messagerie vocale par courriel, Client de téléphone logiciel et Portail vocal; (Note) et

(4) Forfait Connecter: Comprend toutes les fonctions du forfait Collaborer plus les fonctions Sonnerie simultanée, Trouvez-moi, suivez-moi, Application mobile et Intégration mobile.

Note: Le service de messagerie vocale a fait l'objet d'une abstention de réglementation.

Continued on page 947.5 / Suite page 947.5.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

HARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued

5. Service Package and Calling Features - continued

(b) Optional Features

The following optional features are available as specified in 8.(d)(2) below:

- Call Manager: Allows customers to manage incoming call volumes (either live answer or via their Auto Attendant) using the call centre queuing functionality. The call centre queue provides the ability to accept and queue up to 50 calls.
- Call Manager – Agent: Allow users to join the call centre queuing programming.
- Call Dashboard: This feature includes presence management, showing the status of all end-users and allows the receptionist to "drag and drop" incoming calls onto one of several end-user devices such as office phone, voicemail, wireless phone, etc. (Note)
- Auto Attendant: Queries calls and directs incoming calls to the appropriate end-user or queues depending on time, days, holidays, etc.
- Hunt Group: Allows customers to assign a series of phone numbers to a group so that incoming calls are routed to that group directly or by the Auto Attendant, and will be answered by one of its members.
- Telephone Number Reservation: Allows customers to reserve phone numbers that can be assigned in the future to new employees.
- Additional Voicemail Box. (Note)

(1) One licence is required for each end-user who needs to access the Call Manager console within a customer site.

Note: Voicemail is forborne from regulation.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

5. Forfaits de services et fonctions d'appel – suite

(b) Fonctions optionnelle

Les fonctions optionnelles suivantes sont offertes conformément à l'article 8.(d)(2) ci-dessous:

- Gestionnaire d'appels: permet au client de gérer des volumes d'appels entrants (par réponse directe ou réception automatique) au moyen de la fonction de mise en file d'attente de centre d'appels. La file d'attente de centre d'appels permet d'accepter et de mettre en file d'attente jusqu'à 50 appels.
- Gestionnaire d'appels – agent: permet aux utilisateurs d'accéder à la programmation de mise en file d'attente de centre d'appels.
- Console d'appels: cette fonction comprend la gestion de présence téléphonique et l'affichage du statut de tous les utilisateurs finals, et permet au réceptionniste de "glisser-déposer" les appels entrants dans l'un des appareils de l'utilisateur final, tel qu'un téléphone de bureau, une boîte vocale, un téléphone sans fil, etc. (Note)
- Réception automatique: trie les appels et les achemine à l'utilisateur final ou à la file d'attente appropriés en fonction de l'heure, de la journée, des jours fériés, etc.
- Groupe de recherche: permet au client d'attribuer une série de numéros de téléphone à un groupe de façon à ce que les appels d'arrivée qui lui sont acheminés directement ou par une fonction de réception automatique soient traités par un de ses membres.
- Réservation de numéros de téléphone: permet au client de réserver des numéros de téléphone qui pourront être attribués aux futurs employés.
- Boîte vocale supplémentaire. (Note)

(1) Chaque utilisateur final qui a besoin d'un accès à la console de réception d'appels évoluée sur un site client doit avoir un permis.

Note: Le service de messagerie vocale a fait l'objet d'une abstention de réglementation.

Continued on page 947.6 / Suite page 947.6.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued

6. Terms and Conditions

(a) BTC Service is available monthly or on the basis of one or three year Minimum Contract Periods (MCPs).

(1) All MCP customers will be notified, either on their monthly bill or by letter, at least 60 days before the end of the current MCP contract, as to when automatic renewal will take place, absent any indication by the customer to the contrary. When automatic renewal takes place, the MCP will be renewed for consecutive renewal periods equal in length to the initial MCP.

(b) The customer must be located in an area where the Company's NGCE network is available and suitable for a minimum download speed of 25 Mbps and minimum upload speed of 2 Mbps, as well as support of multiple Virtual Local Area Network (VLAN) capability, within Bell's Fibre to the Node (FTTN) and Fibre to the Building (FTTB) footprint.

(c) Customers may terminate the service before the expiry of an MCP, in which case, termination charges apply and will be equal to 50% of the customer's monthly per-Service Package rate up to a maximum of \$25.00 per Service Package, for each month remaining for the unexpired portion of the MCP, up to a maximum total termination charge of \$500.00 per Service Package.

(d) Customers may migrate all or a portion of their BTC Service to other Company services which are subject to the terms of an MCP. In such cases, termination charges may not apply, provided that the total charges under the new MCP are not less than those being committed under the new MCP for the other service. If the charges remaining are greater than those being committed under the MCP for the other service, then termination charges equal to one half of the difference between the two amounts will apply.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

6. Modalités

(a) Le service BCT est disponible sur une base mensuelle ou pour une durée minimale du contrat (DMC) de un an ou de trois ans.

(1) Les clients ayant une DMC seront avisés, sur leur facture mensuelle ou par lettre, au moins 60 jours avant la fin de la DMC en cours du moment de la prise d'effet du renouvellement automatique, dans la mesure où le client ne s'oppose pas à ce renouvellement. En cas de renouvellement automatique, la DMC est renouvelée pour des périodes de renouvellement consécutives d'une durée égale à la DMC initiale.

(b) Le client doit être situé dans une zone où le réseau NGCE de la Compagnie est disponible et capable d'assurer une vitesse de téléchargement minimale de 25 Mbit/s et une vitesse de téléversement minimale de 2 Mbit/s, et de prendre en charge des réseaux locaux virtuels (RLV) multiples, à l'intérieur de la zone de couverture des plateformes Fibre jusqu'au nœud (FTTN) et Fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB) de Bell.

(c) Le client peut mettre fin au service avant l'expiration de la DMC, auquel cas des frais de résiliation s'appliqueront et seront équivalents à 50 % de son tarif mensuel par ensemble de services jusqu'à un maximum de 25,00 \$ par ensemble de services, pour chaque mois restant de la période non écoulée de la DMC, jusqu'à concurrence des frais de résiliation totaux maximums de 500,00 \$ par ensemble de services.

(d) Les clients peuvent transférer la totalité ou une partie de leur service BCT à d'autres services de la Compagnie assujettis à une DMC. Dans ces cas, les frais de résiliation peuvent ne pas s'appliquer, si les frais totaux en vertu de la nouvelle DMC ne sont pas inférieurs à ceux engagés dans le cadre de la nouvelle DMC pour l'autre service. Si les frais restants sont supérieurs aux frais engagés dans le cadre de la DMC de l'autre service, des frais de résiliation égaux à la moitié de la différence entre les deux montants s'appliquent.

Continued on page 947.7 / Suite page 947.7.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2016 12 05

Authority: Telecom Order CRTC 2016-492 December 20, 2016.
Authority: Telecom Order CRTC 2017-26 January 27, 2017.

Effective date/Entrée en vigueur 2017 01 30

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2016-492 du 20 décembre 2016.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2017-26 du 27 janvier 2017.

TN 7520

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

**7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued**

6. Terms and Conditions - continued

(e) Additional customer sites may be added at any time prior to the expiry of an existing MCP, at the applicable monthly rates, as specified in 8.(h) below, provided that the new BTC Service is obtained at least 6 months prior to the expiry of the current service term. Additional sites may only be obtained in the last 6 months of the existing MCP if customers commit to a new MCP term for all services at the current tariffed monthly rates in effect of ordering the new services.

(f) End-users may be added to an existing site, up to a maximum of eight lines per site, at any time during the life of the MCP or any renewal term.

(g) The telephone sets and other devices that are required for the service must be certified by the Company.

(h) BTC Service is provided subject to the availability of suitable access facilities between a serving Central Office and the end-user's premises. Due to the nature of technology, Bell may deem a Bell Service unavailable to the customer up to, including, and after installation. The performance and availability of the Service may depend on several factors, including the location of Equipment, the structure to which the Equipment is attached, the configuration of the Equipment, weather conditions or even third-party restrictions that Bell does not control.

(i) BTC Service uses telephone numbers that conform to the North American Numbering Plan (NANP). As required by Compliance and Enforcement and Telecom Regulatory Policy CRTC 2018-484 (CETRP 2018-484), *Implementation of universal network-level blocking of calls with blatantly illegitimate caller identification*, the customer must ensure that no calls are delivered over this service that do not conform with the requirements of CETRP 2018-484.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

**7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite**

6. Modalités – suite

(e) Il est possible d'ajouter des sites client en tout temps avant l'expiration d'une DMC existante, aux tarifs mensuels applicables, tel qu'indiqué au paragraphe 8.(h) ci-dessous, à condition que le nouveau service BCT soit obtenu au moins six mois avant l'expiration du contrat de service actuel. D'autres sites ne peuvent être obtenus dans les six derniers mois de la DMC existante que si le client s'engage à une nouvelle DMC pour tous les services, aux tarifs mensuels en vigueur au moment de la commande des nouveaux services.

(f) Il est possible d'ajouter des utilisateurs finals à un site existant, jusqu'à un maximum de huit lignes par site, en tout temps au cours de la DMC ou de toute période de renouvellement.

(g) Les téléphones et autres appareils requis pour le service doivent être certifiés par la Compagnie.

(h) Le service BCT est fourni sous réserve de la disponibilité d'installations d'accès appropriées entre un central de desserte et les locaux de l'utilisateur final. En raison de la nature de la technologie, Bell peut juger un service de Bell indisponible pour le client jusqu'au moment de l'installation et après. La performance et la disponibilité du service peuvent dépendre de plusieurs facteurs, y compris l'emplacement de l'équipement, la structure à laquelle est fixé l'équipement, la configuration de l'équipement, les conditions météorologiques et même les restrictions de tiers sur lesquelles Bell n'exerce aucun contrôle.

Le service SIP utilise des numéros de téléphone conformes au plan de numérotage nord-américain (NANP). Comme l'exige la Politique réglementaire de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2018-484 (PRCET 2018-484), Mise en œuvre à l'échelle du réseau du service de blocage universel d'appels comportant une mystification manifestement illicite de l'identité de l'appelant, l'abonné doit s'assurer qu'aucun appel non conforme aux exigences de la PRCET 2018-484 ne sera acheminé par ce service.

Continued on page 947.8 / Suite page 947.8.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2020 01 16

Authority: Telecom Order CRTC 2020-88 March 06, 2020.

Effective date/Entrée en vigueur 2020 03 06

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2020-88 du 06 mars 2020.

TN 7606

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

**7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued**

7. Emergency Calling

(a) 9-1-1 Service will be provided for BTC Service as follows.

(b) 9-1-1 dialing will not work during a BTC Service outage; during power outages if there is no battery back up, or once the battery back up has been depleted; or where any hardware provided and installed by the Company in connection with BTC Service (BTC equipment) has been tampered with, damaged or relocated.

(c) For BTC Service (including 9-1-1 Service) to work, the customer is responsible for: (1) the supply of electrical power; and (2) the proper maintenance of the BTC Equipment and any customer provided equipment connected to the BTC Equipment, including replacing the battery, if any, and contacting Bell for technical servicing when prompted to do so or as required, unless otherwise specified by the Company.

(d) The Company is not responsible to anyone for any inability to access 9-1-1 Service or use the VoIP Services as a result of these limitations or your failure to comply with these requirements, to the extent permitted by applicable law.

(e) Enhanced 9-1-1 Service will be provided when emergency calls are made from the equipment enabled for BTC located at the Service Address. "Service Address" means the address where the customer requested the Company to provide the BTC Service. Enhanced 9-1-1 Service is provided for non-Nomadic or fixed 9-1-1 dialing where the end-user is assigned an NPA/NXX native to any of the local exchanges within the region covered by the customer's serving Public Safety Answering Point (PSAP) and when BTC Service is used on a mobile device connected to a mobile network. The rates, terms and conditions set out in Item 1400 – 9-1-1 Public Emergency Reporting Service (PERS) apply for Enhanced 9-1-1 Service.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

**7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite**

7. Appels d'urgence

(a) Le service 9-1-1 est offert avec le service BCT de la façon suivante.

(b) Le service 9-1-1 ne fonctionnera pas en cas d'interruption du service BCT; durant les pannes de courant s'il n'y a pas de source d'alimentation de secours ou si une telle source est épuisée; ou si tout équipement fourni et installé par la Compagnie en relation avec le service BCT (l'équipement BCT) a été altéré, endommagé ou déménagé.

(c) Pour que le service BCT (y compris le service 9-1-1) fonctionne, le client doit: (1) fournir l'alimentation électrique; et (2) entretenir de façon adéquate l'équipement BCT et tout équipement privé d'abonné connecté à l'équipement BCT, notamment remplacer la batterie, s'il y en a une, et communiquer avec Bell pour obtenir un soutien technique si un message l'invite à le faire ou au besoin, à moins d'une indication contraire de la Compagnie.

(d) La Compagnie n'est pas responsable envers quiconque de toute incapacité d'accéder au service 9-1-1 ou d'utiliser les services voix sur IP en raison de ces limitations ou du défaut du client de se conformer à ces exigences, dans la mesure permise par les lois applicables.

(e) Le service 9-1-1 évolué sera fourni lorsque des appels d'urgence sont faits à partir de l'équipement associé au service BCT situé à l'adresse de service. "Adresse de service" désigne l'adresse où le client a demandé à la Compagnie de fournir le service BCT. Le service 9-1-1 évolué est fourni pour la composition du 9-1-1 à partir d'un téléphone fixe, pour lequel l'utilisateur final s'est vu attribuer un IR-NXX propre à l'une des circonscriptions locales de la région couverte par la position de réponse aux appels d'urgence (PRAU) de desserte du client et lorsque le service BCT est utilisé à partir d'un appareil mobile connecté à un réseau mobile. Les tarifs et les modalités indiqués à l'article 1400 – Service public d'appel d'urgence 9-1-1 (SPAU) s'appliquent au service 9-1-1 évolué.

Continued on page 947.8.1 / Suite page 947.8.1.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2017 02 10

Authority: Telecom Order CRTC 2017-71 March 13, 2017.

Effective date/Entrée en vigueur 2017 03 13

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2017-71 du 13 mars 2017.

TN 7526

ARRANGEMENTS FOR DATA
TRANSMISSION

Item

**7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL
BUSINESS (BTC) - continued**

7. Emergency Calling - continued

(f) Basic 9-1-1 Service will be provided for emergency calls made from any other location than the Service Address. Customers placing a Nomadic call from a BTC end-user will be routed to an emergency operator (an Operator) and will have to verbally provide their specific address/location. Once this information has been successfully provided to the Operator, the Operator will route the customer's call to the appropriate PSAP corresponding to the provided address/location.

(g) 9-1-1 calls originating from an address or location outside of Canada cannot be routed to any PSAP or emergency service by the Operator. 9-1-1 calls originating from any address or location within Canada, but outside of the Company's traditional operating territory, will be routed to an Operator serving the location provided by the caller. The Operator receiving the transfer will route the call to the PSAP serving the location provided by the caller.

(h) BTC Service makes available a portal for the customer to verify and update its location. This location information will be transmitted to the Operator who will then route the Emergency Call based on the address in the portal. The customer must keep its location information up-to-date in this portal.

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE
DONNÉES

Article

**7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR
PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite**

7. Appels d'urgence - suite

(f) Le service 9-1-1 de base sera fourni pour les appels d'urgence faits à partir de tout autre emplacement que l'adresse de service. Le client qui effectue un appel à partir d'un téléphone mobile par l'intermédiaire du service BCT sera acheminé à un téléphoniste du service d'urgence (un téléphoniste) et il devra fournir son adresse ou son emplacement précis. Une fois que ces renseignements ont été fournis, le téléphoniste acheminera l'appel du client à la PRAU correspondant à l'adresse ou à l'emplacement que le client a indiqué.

(g) Les appels au 9-1-1 provenant d'une adresse ou d'un emplacement situé à l'extérieur du Canada ne peuvent pas être acheminés à une PRAU ou à un service d'urgence par le téléphoniste. Les appels au 9-1-1 provenant d'une adresse ou d'un emplacement situé au Canada, mais hors du territoire d'exploitation traditionnel de la Compagnie, seront acheminés à un téléphoniste servant l'emplacement indiqué par l'appelant. Le téléphoniste qui reçoit le transfert acheminera l'appel à la PRAU servant l'emplacement indiqué par l'appelant.

(h) Dans le cadre du service BCT, un portail est mis à la disposition du client pour lui permettre de vérifier et de mettre à jour son emplacement. Cette information sur l'emplacement sera transmise au téléphoniste, qui acheminera ensuite l'appel d'urgence en fonction de l'adresse indiquée sur le portail. Le client doit tenir à jour l'information relative à son emplacement indiquée sur ce portail.

Continued on page 947.9 / Suite page 947.9.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2015 10 21

Authority: Telecom Order CRTC 2015-493 November 05, 2015.
Authority: Telecom Order CRTC 2015-518 November 20, 2015.

Effective date/Entrée en vigueur 2015 12 01

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-493 du 05 novembre 2015.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2015-518 du 20 novembre 2015.

TN 7475

ARRANGEMENTS FOR DATA TRANSMISSION

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE DONNÉES

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL BUSINESS (BTC) - continued

8. Rates and Charges

(a) One Administration service charge applies per order to change one or more telephone numbers.

(b) A service charge applies for each end-user of a Service Package for the initial or subsequent establishment of an end-user.

(c) The Administration service charge applies for work done in receiving, recording and processing information to comply with each customer request for work, other than the provisioning of an end-user. One Administration service charge applies for each end-user worked on. Such work covers requests for software changes.

(d) The following rates and charges apply to BTC Service:

(1) Service Packages

a. The following Service Package rates apply monthly, per purchased service pack.

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

8. Tarifs et frais

(a) Des frais d'administration uniques s'appliquent à chaque commande pour changer un ou plusieurs numéros de téléphone.

(b) Des frais de service s'appliquent à chaque utilisateur final d'un forfait de services pour l'établissement initial ou subséquent d'un utilisateur final.

(c) Des frais d'administration s'appliquent aux travaux réalisés dans la réception, l'enregistrement et le traitement de l'information afin de se conformer à la demande de travail de chaque client, autre que l'approvisionnement d'un utilisateur final. Des frais d'administration uniques s'appliquent à chaque utilisateur final pour lequel un travail a été fait. Il peut s'agir de demandes de modifications logicielles.

(d) Les tarifs et frais suivants s'appliquent au service BCT:

(1) Forfaits

a. Les tarifs suivants s'appliquent mensuellement, par forfait de services:

Service Packages / Forfaits	Monthly / Mensuel		1 Year / Un an		3 years / Trois ans		Service Charge / Frais de Service	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Basic / de base 1 – 8 users.....	# R	\$ 82.80	# R	\$ 72.80	#	\$ 62.80	#	\$ 175.00
Talk / Parler 1 – 8 users.....	# R	87.80	# R	77.80	#	67.80	#	175.00
Collaborate / Collaborer 1 – 8 users.....	# R	94.80	# R	84.80	#	69.80	#	175.00
Go / Connecter 1 – 8 users.....	# R	99.80	# R	89.80	#	74.80	#	175.00

Filed in confidence with the CRTC.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

Continued on page 947.10 / Suite page 947.10.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

ARRANGEMENTS FOR DATA TRANSMISSION

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE DONNÉES

Item
7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL BUSINESS (BTC) - continued

Article
7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

8. Rates and Charges - continued

8. Tarifs et frais – suite

(d) The following rates and charges apply to BTC Service: - continued

(d) Les tarifs et frais suivants s'appliquent au service BCT: - suite

(2) Optional Features and Service Charges

(2) Fonctions optionnelles et frais de service

	Monthly Rate / Tarif mensuel	
	Minimum	Maximum
Auto Attendant / Réception automatique	#	\$ 64.95
Call Manager – each licence (up 50 calls in queue) / Gestionnaire d'appels– chaque permis (jusqu'à 50 appels dans une file d'attente)	#	69.95
Hunt Group / Groupe de recherche	#	64.95
Call Manager – Agent / Gestionnaire d'appels- agent	#	59.95
Call Dashboard / Console d'appels	#	59.95
Additional Voice Mail / Messagerie vocale	#	29.95
Virtual Phone System / Système téléphonique virtuel	#	84.95
Network Access fee / Frais d'accès réseau	#	50.00
Non-publish number / Numéro non publié.....	#	26.95
Phone number reservation / user / Réservation numéro / utilisateur	#	24.95

	Service Charge / Frais de service	
	Minimum	Maximum
Administration charge/ Frais d'administration	#	\$ 110.00
Suspended site - reactivation / Réactivation de site	#	175.00
Prestige number / Numéro spécial	#	85.00

a. The administration fee applies for changes, including additions or removal of optional features, and modification of the subscribed Service Package.

a. Les frais d'administration s'appliquent aux changements, y compris l'ajout ou le retrait de fonctions optionnelles, et à la modification du forfait de services souscrit.

Filed in confidence with the CRTC.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.

ARRANGEMENTS FOR DATA TRANSMISSION

ARRANGEMENTS POUR TRANSMISSION DE DONNÉES

Item

7028. BELL TOTAL CONNECT FOR SMALL BUSINESS (BTC) - continued

8. Winback Offer

(a) Eligible BTC business customers may benefit from a winback offer for BTC Service when they switch to the Company's BTC Service from an alternate provider's local service, under the terms of a MCP.

(b) Eligibility Criteria

(1) Eligible customers are those who:

a. migrated from BTC Service to an alternate provider's local service;

b. as a result of that migration, incurred termination charges related to the unexpired portion of an MCP for BTC Service; and

c. switch back to the Company's BTC Service from the alternate provider's local service.

(c) Terms and Conditions

(1) Eligible customers must subscribe to at least the same quantity of contracted BTC they had under their previous MCP for BTC Service and choose an MCP of equal or greater term than the one they had prior to migrating to an alternate service provider.

(d) The amount of the credit may vary from one customer site to another.

(e) The one-time winback offer will fall within the following ranges.

Article

7028. SERVICE BELL CONNEXION TOTALE POUR PETITE ENTREPRISE (BCT) - suite

8. Offre de retour

(a) Les clients d'affaires admissibles qui passent du service local d'un autre fournisseur au service BCT peuvent profiter d'une offre de retour lorsqu'ils se ré-abonnent au service BTC pour une DMC d'au moins un an.

(b) Critères d'admissibilité

(1) Client admissibles:

a. qui sont passés au service local d'un autre fournisseur de services;

b. qui, de ce fait, ont encouru des frais de résiliation liés à la portion non expirée d'une DMC pour BCT; et

c. qui passent au service de BCT de la Compagnie de base et du service Accès local de la Compagnie, en provenance de l'autre fournisseur de services.

(c) Modalités

(1) Les clients d'affaires admissibles doivent s'abonner à au moins la même quantité de lignes individuelles d'affaires sous contrat et choisir une DMC égale ou supérieure à celle à laquelle ils étaient assujettis avant de passer à un autre fournisseur de services.

(d) Le montant de l'offre de crédit peut varier d'un client à l'autre.

(e) La valeur de l'offre de retour se trouve dans les fourchettes suivantes.

One-time Credit / Crédit forfaitaire	Minimum Credit / Crédit minimum	Maximum Credit / Crédit maximum
Winback credit, per customer site / Reconquête de crédit, par site client	\$ 0.00	# A

Filed in confidence with the CRTC.

Déposé auprès du CRTC à titre confidentiel.